

LA VIGIE

Journal de démocratie sociale

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00

Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes. 3 fr. 00

Réclames 0 fr. 50

Faits divers 1 fr. 00

LA JALOUSIE

De toutes les passions la jalousie est celle qui torture le plus dououreusement ceux qui en sont possédés; c'est le plus mystérieux des mouvements de l'âme, le plus hypocrite et le plus sournois; c'est la jalousie qui prépare dans l'ombre les vengeances les plus raffinées, les plus cruelles et souvent les plus injustes.

Envier son voisin, être jaloux de sa gloire, de son savoir, de sa situation et de sa fortune, c'est se créer une émulation louable, c'est lutter, batailler jusqu'au jour où les désirs soutenus par une immuable volonté vous donnent une victoire méritée. Vous avez vaincu parce que vous avez voulu vaincre, parce que tous vos honnêtes efforts ont tendu à ce résultat, parce que vous y avez mis tout votre temps, votre esprit et votre intelligence.

C'est avec cette qualité de jalousie que naissent chaque jour des progrès, car si nous nous contentions d'admirer le savant ou l'homme d'affaires sans le jalousser, nous ne chercherions pas à l'égaler et à le dépasser.

Sans amour-propre et sans jalousie nous deviendrions un peuple d'indifférents et de paresseux.

Mais où la jalousie est un sentiment indigne d'un cœur sain et d'une cervelle bien équilibrée, c'est lorsqu'elle rampe autour de sa proie pour la frapper par derrière et s'en aller bâchement avec la seule satisfaction d'avoir nui, d'avoir ruiné, anéanti ou tué!

Autant la basse jalousie est méchante, vile, haineuse et criminelle, autant la bonne jalousie est courtoise, franche et déclarée: celle-là c'est la lutte pour la vie, elle ne

s'appelle plus jalousie mais émulation, concurrence, rivalité.

La jalousie est une ambition mal réglée, c'est la folie d'une grandeur à laquelle on ne se sent pas capable d'atteindre.

Etre jaloux c'est s'avouer inférieur. La jalousie qui se venge et frappe est un crime social qu'on doit punir avec sévérité.

Autour de l'Inspection

A M. l'Inspecteur Revel

Puisque le Gouvernement de la République — sans doute parce qu'il n'a qu'une confiance très limitée dans la véracité des rapports qui lui sont adressés par M. Antonetti — nous a fait à nouveau l'honneur de nous envoyer un Inspecteur, et que, par suite, ce dernier a comme mission de tout inspecter et de tout contrôler pendant son séjour dans la Colonie, nous nous permettons d'attirer son attention sur deux affaires particulières que notre Administrateur pourrait peut-être avoir intérêt à laisser dans l'ombre.

Nous croyons, en effet, de notre devoir d'aider M. l'Inspecteur à diriger ses investigations de façon à ce qu'il puisse, *impartialement et en connaissance de cause*, renseigner aussi parfaitement que possible le Ministère qui l'a investi d'une semblable mission.

1^o Nous prions M. l'Inspecteur Revel de vouloir bien questionner le Chef du Service

de l'Inscription maritime pour connaître les raisons qui ont décidé M. Antonetti à ne pas donner une suite favorable aux instructions du Ministre de la Marine, concernant une *affaire Benatry*. M. Antonetti répondra peut-être qu'il a voulu arrêter cette affaire contre le «Père des huit enfants» par esprit de bienveillance; mais ne croyez pas, M. l'Inspecteur, à une chose semblable de la part de M. Antonetti.

Il a voulu tout simplement s'assurer de la sorte le concours du fermier Benatry pour.... pouvoir planter des choux engrangés avec son fumier dans le jardin d'autrui. Mais toutes ces affaires ont besoin d'être tirées au clair pour qu'il n'en reste aucun soupçon vis-à-vis de qui que ce soit.

2^o Nous le prions de demander à M. le Chef du Service des Douanes les raisons *vraies* pour lesquelles le vapeur «St-Pierre Miquelon» a été obligé de payer une amende de 4000 francs dans *l'affaire des fraudes électriques*, alors que le vrai coupable n'a pas eu à supporter le quart de cette amende.

D'autre part, la bonne foi pleine et entière du capitaine a été établie, et de plus, la loi du 10 août 1906 déchargeait le Capitaine (voir article 3) de toute responsabilité, si il pouvait fournir la preuve qu'il avait rempli tous ses devoirs de surveillance, ou si le délinquant était découvert, ce qui était absolument le cas du vapeur *Saint-Pierre Miquelon*.

Qu'a fait M. Antonetti à ce sujet? Sa partialité dans cette affaire a suinte de tous ses pores.

La «Vigie» demande donc à M. l'Inspecteur qu'il veuille bien faire un rapport impartial sur cette affaire, comme sur toutes les autres, à M. le Ministre des Colonies qui a déjà été saisi de cette question, et qu'il, nous l'espérons, aura encore à s'en occuper.



GravescandalesColoniaux

Dès que le journal "Le Réveil" eut suspendu sa publication, notre ami Louis Légasse, chef du groupe subventionnant "La Vigie", nous adressa des recommandations, mises télégraphiques, nous invitant, dans un but d'apaisement, à ne faire aucune personnalité dans notre journal, et jusqu'ici, nous nous y sommes entièrement conformes.

Mais aujourd'hui, malgré notre esprit de conciliation, nous ne pouvons tout de même pas cacher plus longtemps à M. l'Inspecteur Revel, en mission à St-Pierre, certains *faits scandaleux* qui se sont produits sous l'Administration de M. Antonetti.

M. Louis Légasse ne peut pas être partout à la fois; mais il comprendra très bien et approuvera certainement notre conduite lorsqu'il verra que nous avons voulu mettre un terme aux abus administratifs qui se succèdent.

Voici ce dont il est question, et nous appelons toute l'attention de M. l'Inspecteur Revel à ce sujet:

1^o Au sujet de l'Hôpital

Pourquoi le concussionnaire Sarda, Econome de l'hôpital, et ses complices, MM. L. Coste & C^{ie}, convaincus de détournements au préjudice de l'hôpital n'ont-ils pas été poursuivis conformément à la loi?

Nous demandons à M. Antonetti, Administrateur de la Colonie, pourquoi M. Sarda n'a pas été traduit devant la Cour d'Assise, puisqu'il avait été régulièrement saisi de plaintes à ce sujet...

Comme M. Antonetti sera fort embarrassé pour nous répondre, nous répondrons nous-mêmes à cette question:

M. Antonetti n'a pas poursuivi le concussionnaire Sarda et ses complices, uniquement parce que M. Gustave Daygrand, associé et chef de la Maison L. Coste et C^{ie}, était gravement compromis dans cette affaire, la Maison L. Coste et C^{ie} ayant protégé des factures au préjudice des deniers de l'Etat.

Il fallait à tout prix sauver M. Gustave Daygrand qui, comme Président de la Chambre de Commerce (étant ainsi sous la coupe de l'Administrateur) devait défendre envers et contre tout, et approuver toutes les tristes manigances administratives commises par le Chef de la Colonie.

Mais ces saletés administratives et ces compromissions, il est de notre devoir de les signaler à M. l'Inspecteur Revel, et nous demandons que l'Administrateur Antonetti

qui n'a pas su faire son devoir, en subisse aujourd'hui les conséquences.

Nous reviendrons là-dessus aussi longtemps qu'il le faudra. Le Ministre et au besoin le Parlement et la Presse métropolitaine seront saisis de ces scandales, car il est temps de mettre un terme à ces pillages et brigandages administratifs, si bien organisés mais si ruineux pour le Pays.

2^o Au sujet du Service des Douanes

Une enquête minutieuse doit être faite par M. l'Inspecteur Revel sur le Service de la Douane dont le Chef n'est pas M. Larquière, mais bien M. Antonetti qui lui donne tous ses ordres, que M. Larquière est obligé d'exécuter servilement.

Pourquoi n'a-t-on pas poursuivi les fraudeurs de "l'Era", ainsi que les fonctionnaires voleurs et pillards compromis dans cette histoire? Qu'a fait à ce sujet M. Antonetti, le grand manitou, chef à la fois du Service des Douanes, du Service Judiciaire et autres services plus ou moins mal dirigés? N'y a-t-il pas là aussi des Membres de la Chambre de Commerce de compromis? Oui, parmi les fraudeurs de "l'Era" il y a des Membres de la Chambre de Commerce.

M. Antonetti a besoin de certains Membres de cette assemblée, qu'il fait marcher au doigt et à l'œil, grâce à un tas de compromissions préjudiciables aux véritables intérêts de la Colonie, ne laisse poursuivre personne, paralyse tout, ne fait pas son devoir, pour ménager certaines personnalités qui le savent et lui lèchent les bottes dans l'espoir d'en retirer quelques bénéfices.

Il est temps que tout cela finisse.

3^o Au sujet du Service de l'Intérieur

Nous aurions également beaucoup à dire là-dessus, et nous avons bien l'intention d'y revenir, afin de dévoiler au grand jour la basse et honteuse pression qu'exerce sur les consciences M. l'Administrateur Antonetti.

Nous nous bornerons pour aujourd'hui à signaler à la connaissance de M. l'Inspecteur le fait suivant:

Personne n'ignore à St-Pierre que M. l'Administrateur Antonetti, à la suite d'incidents purement économiques, fut attaqué par le journal "La Vigie", l'an dernier. A peine le premier article de notre journal avait-il paru que M. Antonetti adressait une lettre à la Société "La Morue Française", lui faisant connaître pour la première fois que le vapeur postal ne remplissait pas les conditions du cahier de charges. Mais "La Morue française", forte de son droit, remisla le Chef de la Colonie comme il le méritait. Cela n'empêcha pas M. Antonetti de tra-

vailleur dans l'ombre, suivant son habitude, et d'avoir recours à tous les moyens propres ou mal propres pour essayer de porter atteinte à "La Morue Française" dont le Chef est le Délégué de la Colonie, M. Louis Légasse.

C'est ainsi qu'il déclara à M. Bousquet Chef du Service de l'Inscription maritime à ce moment, Procureur de la République Membre du Conseil d'Administration du Contentieux administratif, qu'il en sa faveur les plus belles propositions au Gouvernement pour la croix de la Légion d'honneur, à la condition qu'il fera marcher l'affaire « Résiliation du contrat postal de La Morue Française » suivant ses desirs, c'est-à-dire à la condition qu'il exécute! La Morue Française, malgré son droit. Et toute demande d'acquit devra être, en outre, rejetée, pour que le succès fut assuré.

Antonetti supposait tout le monde aussi canaille que lui-même; M. Bousquet se contenta de hausser les épaules et de sourire de pitié pour un triste sire tel que le misérable qui se permettait de lui faire telles propositions. Quelle ignoble canaille! quelle honte, tout de même, pour la Colonie, d'avoir à sa tête un Chef semblable!

Après cela comment peut-on avoir confiance en cet homme qui est chargé de gérer nos finances et d'administrer notre Colonie!

Il appartient à M. l'Inspecteur Revel de parler et de faire son devoir sans faiblesses.

La chose est délicate, mais nous espérons bien qu'il ne faillira pas à son devoir.

Quant à nous qui avons toujours combattu pour une Administration honnête, nous ne désarmerons que le jour où les fonctionnaires malhonnêtes auront quitté notre Colonie qui a plus que jamais besoin d'hommes intègres, travailleurs et intelligents, ayant d'autres occupations que celle d'assurer, coûte que coûte, leur avénir personnel.

Il nous était impossible de laisser passer sous silence des choses aussi graves, au moment où le Gouvernement venait de nous envoyer un inspecteur chargé de lui faire un rapport sur l'Administration de notre colonie. Nul doute que notre Délégué, M. Louis Légasse, ne nous approuve d'avoir soulevé ces incidents: nous avons estimé qu'il était de notre devoir de porter cette plainte en *tentative de corruption* de fonctionnaire, contre M. Antonetti, Chef de la Colonie, et en *concussion* contre Sarda, fonctionnaire de la République, économie de l'Hôpital de St-Pierre.

L'auteur de cet article est à même de fournir toutes les preuves nécessaires à l'appui de ses dires, et du reste, il suffira à l'Inspecteur de lire les déclarations de M. Sarda lui-même, d'examiner les dossiers administratifs, et de prier le Ministère de questionner immédiatement M. Bousquet, actuellement en congé en France, pour se rendre compte si les faits accusés par nous sont bien exacts, et nous répondons de leur exactitude.

Il est donc du devoir de M. l'Inspecteur de porter à la connaissance du Gouvernement ces grands incidents pour que M. Bousquet soit immédiatement questionné là-dessus, au moins en ce qui le concerne.

ANTONETTI et la politique.

Il paraît que M. Antonetti crie par dessus les toits que les amis les moins dévoués à Légasse, et faisant partie de la liste, ont eu le plus de voix, aux dernières élections municipales.

Qu'est-ce que cela prouve, sinon que des adversaires de Légasse ont voté en bloc pour quelques uns de ses amis, que l'Administrateur appelle depuis *les amis douceurs*?

Du reste un fait incontestable à remarquer est le suivant:

Quand il y a deux listes en présence, une liste Légassiste et une liste anti-Légassiste, on a déjà noté que toujours les parents et les amis personnels de M. Louis Légasse passent en tête de liste. Mais tout ce n'a pas signifié pas grand chose, en la circonstance, et ne constitue tout au plus que des insinuations malveillantes de la part de notre Administrateur pour essayer de semer la division dans le parti Légasse.

Pourquoi donc n'a-t-on pas formé une liste contre les amis de Légasse? Ah! c'est que personne ne voulait aller au-devant d'une défaite certaine.

M. Antonetti (qui aurait dû conserver la neutralité la plus absolue à l'occasion des élections, après avoir pitoyablement échoué dans les diverses tentatives qu'il a faites pour faire opposer une liste de candidats municipaux aux amis de notre Délégué Louis Légasse, à qui il n'a pu pardonner son indépendance, sa façon loyale et franche de critiquer son administration, M. Antonetti, disons-nous, continue ses manigances pour essayer de détacher du "bloc Légasse" quelques Conseillers municipaux. Mais ceux-ci, nous en sommes convaincus,

ne se laisseront pas prendre aux pièges qui leur sont tendus avec une certaine, habileté mais surtout avec beaucoup de machiavélisme, par l'illustre descendant de la famille Florentine.

Promesses, mensonges et tirades contre Louis Légasse qu'en son absence il traite de "volontaire" et "d'autoritaire" ne le gênent guère, mais qu'il prenne garde! on se brûle vite les ailes à ce petit jeu-là, et nous lui conseillons vivement de ne pas continuer à flatter les passions et à diviser le pays, qui est resté si tranquille pendant l'interim de M. le Commissaire Bousquet.

Vous avez tort, M. Antonetti, d'essayer de fausser l'opinion de M. l'Inspecteur Revel, celle du nouveau Commissaire, M. André et celle du Chef du Service Judiciaire, M. Moul'n.

Nous savons que vous avez essayé dans certains cas d'influencer, par des allusions directes ou indirectes, et par des conseils intéressés, M. Vercerey, le distingué magistrat qui a rempli, par intérim, les délicates fonctions de Chef de Service, à la satisfaction générale. Mais fort heureusement il y a encore en France et dans les Colonies des Magistrats impartiaux et honnêtes. Vous en savez quelque chose.

Laissez donc aujourd'hui, M. l'Inspecteur Revel et les nouveaux fonctionnaires qui viennent d'arriver à St-Pierre, juger la situation par eux-mêmes, ou plutôt fournez leur tous les renseignements précis et les dossiers complets sans en retirer quoi que ce soit. Soyez loyal au moins une fois dans votre vie!

Si nous n'avons rien dit jusqu'à ce jour, c'est que nous avons voulu attendre les effets des déclarations que vous avez faites au Ministère avant votre départ de France. Or, nous avons constaté, depuis quelques temps, que vous n'avez tenu aucun engagement formel que vous avez pris au Ministère avant ce même départ.

Il est bon qu'on sache que nous voulons à St-Pierre et à Miquelon un Chef de Colonie qui s'occupe exclusivement des questions économiques et de l'avenir de ce Pays. Or, M. Antonetti est l'homme aux petits potins et aux can-ans, ne faisant rien de bon pour le Pays, que des rapports volumineux qui peuvent servir à son avancement, ainsi que nous le lui avons déjà dit.

Il est temps que tout cela ait une fin...

Les écuries d'Augias.

Nous attendons de vous, Monsieur l'Inspecteur Revel, que vous fassiez au Gouvernement des rapports impartiaux, et tendant au nettoyage à grande eau des Ecuries d'Augias.

Les pires turpitudes, gabegies et corruptions, des scènes inouïes de vandalisme et de banditisme ont été commises par des gens de mauvaise foi, capables de tous les crimes.

Ordonnez donc, Monsieur l'Inspecteur, une enquête:

1^o Au sujet des trappes de la maison Edouard Sire et de la Société des Frigorifiques qui ont été ravagées par des criminels restés impunis, grâce à l'état comateux et criminel à la fois, dans lequel vit l'Administration néfaste de M. Antonetti.

2^o Au sujet du jeu de Paume qui fut dynamité sur l'ordre de quelques énergumènes.

Nous aurions, Monsieur l'Inspecteur, à mettre sous vos yeux d'autres questions graves, mais que nous ne voulons pas dévoiler sans en avoir au préalable, l'autorisation de certains intéressés.

Un Gouverneur.

Nous voulons un Gouverneur qui aura de l'autorité, à la place d'un Administrateur qui n'en a ni par son titre, ni par sa dignité personnelle.

Le pays n'a jamais demandé à faire une économie sur la solde du Chef de la Colonie.

Nous émettons la prétention, et nous prouverons quand on le voudra que le Pays a intérêt à avoir un Gouverneur pour l'administrer, devrait-on le payer deux fois plus que l'Administrateur actuel.

Un Gouverneur, par son autorité, par son expérience, par ses relations personnelles — car quand on est Gouverneur ou Inspecteur, on est un personnage, ou du moins on devrait l'être, et généralement on l'est — peut obtenir beaucoup pour la Colonie et lui faire personnellement rapporter plusieurs fois la valeur de son traitement.

Nous n'avons, au point de vue économique, aucun intérêt à amoindrir notre Colonie, au contraire.

Quelle confiance peut inspirer à l'Etranger, aux Banques et aux Industries françaises Métropolitaines une Colonie comme



